

**DEMANDE D'USAGE ACCRU DU DOMAINE PUBLIC****(CONTAINERS À USAGE COMMERCIAL OU AUTRES INSTALLATIONS TEMPORAIRES EN CAS DE CHANTIER)**

(cf. Règlement concernant l'usage du domaine public de la Commune de Moudon, entré en vigueur le 1er janvier 2023).

- Le présent formulaire, dûment complété et signé, doit être transmis au service de la sécurité publique au **minimum 2 semaines avant le début de toute occupation sur le domaine public communal.**
- Il devra respecter les conditions générales et sera obligatoirement accompagné d'un plan de situation et d'un descriptif de l'objet de la requête (photo, illustration)
- Aucun usage du domaine public n'est autorisé avant la délivrance de l'autorisation.

**Localisation (rue et N°)**

---

<b>Période d'occupation</b>	du		au	
<b>Emplacement</b>	Chaussée	Trottoir	Zone de verdure	<b>Surface d'occupation effective</b> m <sup>2</sup>
<b>Type</b>	Container à usage commercial		Autre installation	
<b>Description</b>				

---

<b>Intervenant</b>	<b>Raison sociale, adresse et nom du responsable</b>	<b>tél . fixe / portable /Email</b>	<b>Facturer à</b>
		tél :	
<b>Requérant</b>		natel :	
		Email :	
<b>Propriétaire</b> (si différent)		tél :	
		natel :	
		Email :	
<b>Entreprise +</b> <b>N° de contact sur</b> <b>chantier 24h/24h</b>		tél :	
		natel :	
		Email :	

---

<b>Sécurité publique de Moudon</b>	Avant toute occupation du domaine public, l'entreprise contactera le service de sécurité publique au 079/549.71.70 ou securite@moudon.ch. Elle se conformera aux prescriptions de l'Autorité pour tout ce qui concerne la mise en place de la signalisation pour la sécurité des usagers ainsi que pour la mise en place, si nécessaire, de cheminements piétons - <b>Normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) 40886 (signalisation de chantier)</b>		
<b>Sécurité publique de Moudon</b>	Mesures complémentaires ordonnées :		Moudon, le  Visa : .....
<b>Prolongation</b>	Tout dépassement de la date prévue de fin du dépôt devra faire l'objet d'une demande de prolongation de l'autorisation	<b>Date</b>  Jusqu'au	Moudon, le  Visa : .....
<b>Contrôle de fin</b>	<b>Dès la fin de l'occupation du domaine public, le propriétaire ou l'entreprise prendra contact avec le service de Sécurité publique (ASP) pour la réception.</b>		Moudon, le Visas ASP: ..... Entreprise/MO : .....
<b>Remarque (ne pas remplir)</b>			

L'entreprise demeure seule responsable envers la Commune de Moudon du respect des **conditions générales** pour l'utilisation temporaire du domaine public ou d'un fonds qui lui est assimilé, et des suites pénales ou juridiques en cas d'accident.

L'objet ne doit pas porter atteinte à la sécurité routière ou à l'ordre du public.

Tout usage accru du domaine public est soumis à une taxe d'occupation et un émolument administratif. La taxe est calculée selon le barème fixé dans le Règlement concernant l'usage du domaine public, téléchargeable sur le site [www.moudon.ch](http://www.moudon.ch)

Le requérant déclare avoir pris connaissance des conditions générales pour l'utilisation temporaire du domaine public communal. Il s'engage à les respecter.

Lieu et date : .....

Signature numérique :  
ou

**Signature manuscrite :**  
obligatoire si non numérique

**La demande doit être retournée par courriel**

ou à securite@moudon.ch

*Ne pas remplir, à compléter par l'autorité communale*

Montant à facturer par la bourse communale :

[Conformément à l'art. 9 des tarifs en matière d'usage du domaine public](#)

Autorisation délivrée

Moudon, le .....

Service de sécurité publique : .....

Copie: bourse communale, BT, voirie et espaces verts